

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)

Passerelle DSTS-DEIS

décret n°2006-770 du 30 juin 2006, arrêté du 2 août 2006,
circulaire n°DGAS/SD4A/2006/379 du 1^{er} septembre 2006

la formation

1. présentation

Le DEIS : une formation de cadres et d'experts en ingénierie sociale

La formation DEIS vise à former des experts, véritables chefs de projet capables d'alimenter la direction d'un établissement par des études et recherches à dimension prospective.

Les champs social et médico-social connaissent de profondes transformations qui sont la résultante, des mutations économiques et des risques induits de « désaffiliation », de la mise en question de la structure familiale et de ses conséquences en termes de déstabilisation des repères, des évolutions démographiques qui conduisent à une fragilisation du pacte intergénérationnel, de la « question urbaine » et de ses effets « d'assignation à résidence » de populations tentées par le repli identitaire qui fragilise le sentiment d'appartenance nécessaire au « vivre ensemble »...

La décentralisation, l'élargissement à l'Europe de la « question sociale », le contexte de maîtrise des dépenses budgétaires engendrent une conception nouvelle de l'action publique qui s'inscrit moins dans une production centralisée de dispositifs et d'équipements que dans une réponse territorialisée à la demande sociale, centrée sur « l'usager » co-contractant et en partenariat élargi, tout ceci dans une logique de projet évalué.

Le passage d'une action sociale protectrice à une logique de développement social nécessite la production de nouvelles compétences telles que :

- L'expertise et le conseil
- La conception et le développement
- L'évaluation

(annexe 1 de l'arrêté du 2 août 2006)

Le DEIS entend donc contribuer à la formation de « cadres développeurs » dont les interventions reposent sur trois domaines de compétences :

- La production de connaissances
- La conception et la conduite d'actions
- La communication et les ressources humaines

(annexe 1 de l'arrêté du 2 août 2006)

2. formation théorique

Une **programmation spécifique sera proposée aux titulaires du DSTS** qui, selon, les modalités de dispenses et d'allègements de formation précisées dans l'article 8 de l'arrêté du 2 août 2006 doivent obligatoirement suivre l'étude de terrain, support de l'épreuve de certification « Ingénierie de développement ».

3. stage – étude de terrain

Le stage consiste en la réalisation d'une étude de terrain répondant à un appel d'offre adressé par un commanditaire (organisme, structure, établissement, collectivité territoriale...) et validé par le centre de formation.

La commande peut concerner des études prospectives, des projets, des programmes, des études de faisabilité, l'analyse de questions sociales, le repérage des conditions d'une évaluation interne des pratiques, ...

Au niveau des méthodes cette épreuve nécessite de croiser les différents niveaux méthodologiques du diagnostic, de la prospective, du projet et de l'évaluation. L'étude de terrain repose sur de l'alternance intégrative directe et prend également sur les apports du DC1 (Production de connaissances), du DC2 (Conception et conduite d'actions) ainsi que du DC3 (Communication, Ressources humaines).

Des groupes d'étudiants (de 3 à 5 par commande) sont constitués afin de réaliser l'étude de terrain.

4. dispositions particulières

Un accompagnement pédagogique est proposé aux stagiaires de la formation sous deux formes :

- un accompagnement pédagogique collectif se déroule dans le cadre d'ateliers au sein de l'IRTS, avec présence de référents des groupes d'étude.
- un accompagnement pédagogique individuel sur site par groupe d'étude de terrain par les référents de groupes.

Les référents de groupes qui réalisent cet accompagnement pédagogique, offrent une complémentarité de compétences et d'approches de part leurs expériences professionnelles. Leur rôle consiste en un apport et soutien méthodologique, un soutien à l'analyse des données recueillies et à la démarche de problématisation, un accompagnement à la formulation de propositions et à la rédaction du dossier collectif (temps de correction) ; les référents de groupes aident également à la préparation de l'épreuve de certification (soutenance orale) ; le temps de restitution des conclusions de la démarche de recherche sur sites aux commanditaires, constituent une préparation à la soutenance orale.

Des temps de régulation et d'évaluation sont organisés et animés par la responsable de formation avec les intervenants, les commanditaires, les stagiaires.

5. durée

La formation s'étend sur 10 mois pour un volume horaire global de **175 heures**.

- 47 heures d'accompagnement à l'ingénierie de l'étude de terrain
- 128 heures de stage

La formation est organisée sous la forme de 10 regroupements de 3 jours, répartis de février 2014 à janvier 2015.

Le calendrier des regroupements est disponible sur le site de l'institut.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer en cours de formation, notamment en ce qui concerne la date de certification validée par la DRJSCS.

6. validation et certification

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)

Ce diplôme de niveau I (soit bac + 5) est délivré conjointement par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.